

Habitat 67 était et reste une monstruosité, une des monstruosités les plus coûteuses jamais construites au Canada.

J'attends avec intérêt et impatience les commentaires du ministre qui doit nous expliquer exactement quelles factures seront payées, si d'autres suivront, ce qu'il adviendra de Habitat 67 et quelle sera la note finale.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques brefs commentaires à présenter, à la suite desquels j'espère que le ministre sera en mesure de répondre aux questions.

Je voudrais me joindre au député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) pour nier énergiquement tout sentiment de jalousie ou de contrariété à la suite des remarques de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Tous les Canadiens sont fiers de la façon dont l'Expo a été menée; elle a eu lieu à Montréal, dans la province de Québec; elle a suscité chez tous les Canadiens un sentiment de gaieté, de joie et de bonheur. Ce fut une grande manifestation, et personne je pense n'a jamais osé dire le contraire.

Mais, monsieur l'Orateur, la page est tournée, c'est fini. L'argent a été dépensé. Je crois que nous sommes d'accord avec Omar Khayyam qui a dit:

The Moving Finger writes; and, having writ,
Moves on: nor all your Piety nor Wit
Shall lure it back to cancel half a Line,
Nor all your Tears wash out a Word of it.

Je suis ici un des 264 mandataires de la population du Canada dont l'argent sert à diverses fins. Je manquerais donc à mon devoir en négligeant de signaler à la Chambre, et ensuite au comité, certains faits relatifs à l'administration et au programme financier de la Compagnie de l'Expo.

Je ne reprendrais pas 5c., pas 1c. des sommes qui ont été dépensées ou qu'il a fallu dépenser pour le spectacle grandiose que fut l'Expo. Aucun député de ce côté de la Chambre ne voudrait non plus retirer la moindre partie de cet argent. Toutefois, je viens d'une région où un million d'acres sont ensevelies sous la neige, où des milliers de gens auront d'énormes difficultés à joindre les deux bouts cette année, où, comme le ministre le sait bien, il y a dix millions de boisseaux de céréales dont on ne fera la récolte qu'au printemps, peut-être sans grands résultats.

Je faillirais à mon devoir si je ne remettais en question certaines actions de la Compagnie relativement à l'Expo. Il est de mon devoir de

[M. Coates.]

prendre à partie les personnes, les sociétés et les autorités qui, par négligence, se sont livrées à des extravagances et à du gaspillage.

Pour ce qui est de l'avenir, je ne saurais dire sur quel autre poste des dépenses devrait porter notre contrôle. Le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont pourraient fort bien mettre à profit les leçons de l'Expo, quand ils s'engageront dans de nouvelles entreprises semblables.

Cela dit, monsieur l'Orateur, que trouvons-nous? Dès les débuts de la Compagnie, un fonctionnaire du Parlement, qui n'avait à répondre de ses actes qu'au Parlement, crut bon, dans l'exercice de ses fonctions, d'attirer notre attention, dans ses rapports successifs, sur un certain nombre de questions relatives à l'administration de l'Expo que lui, auditeur général, jugeait assez douteuses et qui exigeaient, tout au moins, certaines explications. On pourra retrouver ces observations dans le rapport de 1964, puis dans ceux de 1965, de 1966, de 1967 et de 1968. Je suis à peu près sûr que le rapport qui visera l'année financière se terminant au mois de mars 1969 aura aussi des choses très intéressantes à dire à ce sujet.

Se contenter de dire que l'Expo a été un bon spectacle, un bon divertissement, que la population de Montréal et son maire, la population de la province de Québec et, en fait, celle du Canada, ont fait du bon travail en la réalisant, voilà qui ne nous relève pas de la responsabilité d'examiner attentivement ces comptes. Bien entendu, tout ce que nous pouvons faire, c'est d'agir après-coup, et à cet égard, je désire attirer brièvement l'attention de la Chambre sur certains points. Ensuite, je formulerai une suggestion.

Ainsi, si vous me le permettez, je mentionnerai un point sur lequel a attiré mon attention quelqu'un de ma circonscription, une circonscription où, à cause de certains facteurs, il arrive aux gens de lire le rapport de l'auditeur général. A la page 172 du rapport de l'année financière 1966-1967, on relève le paragraphe suivant:

Dans bien des cas, les frais de déplacement, comportant le paiement à de nouveaux fonctionnaires et employés supérieurs de leurs frais de déménagement, d'hôtel et de subsistance pour des périodes prolongées en attendant qu'ils se réinstallent dans un nouveau logement, n'auraient pu être payés suivant les règlements établis par les Conseils du Trésor, au fédéral comme au provincial. Les frais ainsi occasionnés à la Compagnie, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1966, se sont chiffrés par environ \$150,000. En six occasions, les dépenses ont dépassé \$4,000; il est même arrivé en 1966 qu'on ait versé \$5,000 pour défrayer le coût du transport par avion des effets d'un employé venant d'outre-mer.